



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

pass Culture -18 ans

Montants alloués

Part individuelle Tous les jeunes	Âge	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	Total part individuelle	
	Montant	20 euros	30 euros	30 euros	300	380 euros	
Part Collective Elèves du MENJS, du privé sous contrat, du MAA, des Armées, de la Mer	Niveau de classe	4ème	3ème	2nde ou CAP	1ère	Tle	Total part collective
	Montant	25 euros	25 euros	30 euros	20 euros	20 euros	120 euros
						TOTAL Pass Culture	500 euros

En moyenne, 800 euros par classe, par année scolaire, pour des activités EAC.

Fonctionnement de la part individuelle



La part individuelle

Pourquoi ?

- Accompagner progressivement les jeunes vers les choix individuels et autonomes

Comment ?

- En permettant à **tous les jeunes de 15, 16 et 17 ans** d'accéder à un crédit à dépenser sur l'application pass Culture
- En **construisant progressivement** des parcours **éditorialisés** et en mettant en place une **continuité avec le parcours EAC**

Quoi ?

- Toutes les catégories éligibles aux 18 ans, en dehors des offres numériques payantes (streaming vidéo ou musical...) et des jeux vidéo

Qui ?

Tous les jeunes de 15 à 17 ans.

Comment ?

Grâce aux identifiants ÉduConnect pour les élèves scolarisés de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat

Grâce à leur carte d'identité pour les autres jeunes.

Combien ?

- 17 ans : 30€
- 16 ans : 30€
- 15 ans : 20€

Quand ?

- 17 ans : 10 janvier 2022
- 16 ans : 20 janvier 2022
- 15 ans : 31 janvier 2022

ÉduConnect, système numérique de l'EN

Un outil fiable pour authentifier et créditer l'élève

Les élèves téléchargent l'application sur leur téléphone portable ou utilisent le site web pass Culture,

Ils ouvrent un compte.

Ils renseignent leurs identifiants **ÉduConnect** pour **débloquer leurs crédits**.

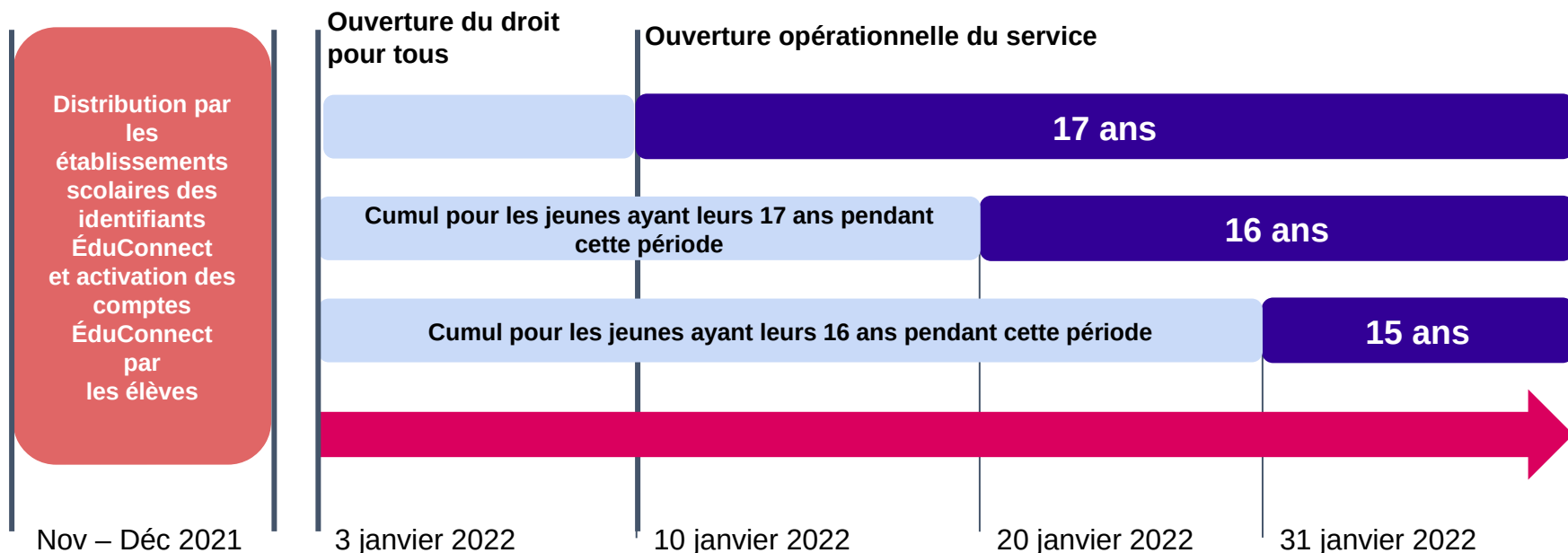
4 minutes

Temps médian entre création du compte et création du crédit (15-17)



The screenshot shows the 'Mon identité' (My identity) screen of the ÉduConnect application. At the top, there is a pink header with a back arrow and the text 'Mon identité'. Below this is a white bar with the French flag, the text 'ÉduConnect', and a hamburger menu icon. The main content area is light gray and contains a section titled 'Élève' with a student icon. Below this is a white box with the heading 'Je me connecte avec mon compte ÉduConnect'. It features two input fields: 'Identifiant' (with a link 'Identifiant oublié? →') and 'Mot de passe' (with a link 'Mot de passe oublié? →'). The identifier field has a hint 'Identifiant au format p.nomXX'. The password field has an eye icon for toggling visibility. At the bottom of the white box is a blue button labeled 'Se connecter'.

Calendrier et Lissage progressif de l'ouverture individuelle



Exemple : un jeune ayant eu ses 17 ans le 15 janvier sera crédité de 30€ + 30€. En effet :

- il avait le droit à 30€ pour ces 16 ans qu'il aurait pu demander entre le 10 et le 15 janvier alors que le service ne lui était pas ouvert
- il a le droit à 30€ du fait de ces 17 ans au 15 janvier

Fonctionnement de la part collective



La part collective

Pourquoi faire ?

- La part collective du pass Culture est exclusivement dédiée au financement d'activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupe et encadrées par des professeurs (cf. article 4-2 du décret)

Comment ?

- En permettant, via ADAGE, de proposer aux **rédacteurs de projet** de réserver des offres collectives proposées par les acteurs culturels

Quoi ?

- *Dans un premier temps* uniquement des **offres aux montants forfaitaires (sorties ou interventions en classe)**
- *Dans un second temps* et en fonction des retours, le périmètre des offres sera progressivement élargi

Combien par année scolaire?

- 4^{ème} et 3^{ème} : 25€ par élève
- 2^{nde} et CAP: 30€ par élève
- 1^{ère} et T^{ale} : 20€ par élève

Combien du 1er janvier 2022 au 31 août 2022?

- 4^{ème} et 3^{ème} : 16,7 € par élève
- 2^{nde} et CAP: 20€ par élève
- 1^{ère} et Tale : 13,3€ par élève

Comment ?

Le **crédit de dépense** est attribué annuellement à l'EPLÉ sur la base de ses effectifs. Il n'y a pas de transfert de fonds. Il est géré grâce l'application ADAGE.

Qui et Quand ?

- début janvier 2022 pour tous élèves de la 4^{ème} à la terminale des établissements de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat
- mars 2022 pour les élèves de la 4^{ème} à la terminale établissements des ministères des Armées, de l'Agriculture et de la Mer.

Nouvelle offre

Détails de l'offre > Stock et prix > Confirmation

Description

Optionnel

**Qu'est ce qu'une offre
renseignée par un offreur
culturel sur la plateforme
professionnelle pass
Culture ?**

928/1000

Intervenant

Optionnel

Durée

Optionnel

Les offres collectives couvrent et combinent spectacles, concerts, ateliers, rencontres, conférences, expositions, visites, etc.

Elles peuvent avoir lieu dans le lieu culturel, dans l'établissement scolaire ou tout autre lieu adapté.

Les domaines :

- Architecture
- Arts du cirque et arts de la rue
- Gastronomie et arts du goût
- Arts numériques
- Arts visuels, arts plastiques, arts appliqués
- Cinéma, audiovisuel
- Culture scientifique, technique et industrielle
- Danse
- Design
- Développement durable
- Univers du livre, de la lecture et des écritures
- Bande dessinée
- Musique
- Patrimoine, mémoire, archéologie
- Photographie
- Théâtre, expression dramatique, marionnettes
- Média et information

Qualité des partenariats, pilotage DAAC-DRAC et dialogue partenarial

Les acteurs culturels qui proposent des offres collectives :

- Janvier 2022
10 800 acteurs culturels reconnus par les DRAC et DAAC pour la qualité de leurs propositions artistiques/scientifiques et la qualité de leurs interventions en milieu scolaire.
- À partir de mars 2022
Ajout de nouveaux acteurs culturels reconnus par les DAAC et DRAC.

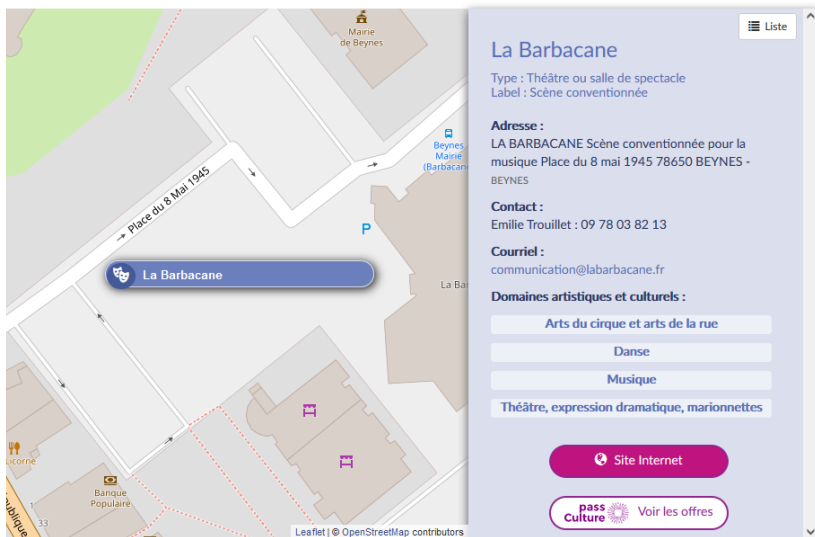
Les offres peuvent être publiées par la structure culturelle et évoluer grâce au dialogue structure-établissement scolaire.

Les offres peuvent être co-construites par la structure et l'établissement scolaire, puis publiées par la structure.

Ce que permet l'association ADAGE-pass Culture part collective

Un atout pour faciliter le dialogue partenarial

Recherche facile des offres par la cartographie ADAGE et catalogue pass Culture accessibles à tous les personnels de l'établissement scolaire.



Rechercher une offre

Nom de l'offre, du lieu ou de la catégorie (films, visites, conférences, spectacles, cours, musique)

Rechercher



Offre collective / Polo & Pan

LA NOUVELLE VAGUE

Quoi ?
Concert

Et en détails ?

Duo électro remarqué grâce au succès de son premier album « Caravelle », Polo & Pan transforme l'essai avec « Cyclorama » et une tournée européenne qui accompagne la sortie de ce deuxième opus. Au programme, une ode aux différentes étapes qui jalonnent nos vies et une exploration des grands événements qui rythment l'existence. Un voyage dans le temps avec une pause rafraîchissante à Saint-Malo.

Quand ?
17/03/2022 20:30, 525,00 €

Où ?
LA NOUVELLE VAGUE
RUE DES ACADIENS
35400
SAINT MALO

Offre collective EAC - La Guerre de Troie (en moins de deux !)

La Barbacane

Quoi ?
Spectacle, représentation

Un atout pour simplifier les démarches administratives



- **Pas de bon de commande. Crédit de dépense alloué à l'établissement.** Pas de trésorerie dans l'établissement. ⇒ **validation en un clic sur ADAGE par le chef d'établissement.**
- **Pas de facture.** ⇒ mise en paiement automatique par la SAS pass Culture en fonction du calendrier de réalisation de l'offre

Un outil au service de la communication, du pilotage et des instances

- Information au CA sans nécessité de vote quand le projet est intégralement financé par pass Culture
- Le chef d'établissement peut, s'il le souhaite, s'appuyer sur le conseil pédagogique pour construire et prioriser les projets utilisant le pass culture, à partir du diagnostic ADAGE.

	Volet culturel du projet d'établissement 2020-2021
CLG ARIANE- GUYANCOURT - 078	
Labellisation E3D : OUI Bassin : 078F-SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES	
Chef d'établissement : M. NOM PRENOM 00 00 00 00 00 - ce.XXXXXXXXXX@ac-academie.fr	
Professeurs référents culture : - Mme NOM106032 PRENOM - GESTION MATERIELLE prenom.nom106032@ac-academie.fr - MM NOM502 PRENOM - LETTRES MODERNES prenom.nom502@ac-academie.fr	
Axes du volet culturel : - 1. Assurer la réussite de tous les élèves en adaptant les pratiques, en utilisant les projets pour lutter contre le décrochage. - 2. Construire le citoyen éclairé. Faire du collège un lieu de rencontres, d'ouverture et d'épanouissement.	
Analyse de la situation : L'EAC est très développée au collège Ariane par la proximité des partenaires culturels: la Ferme de Bel Ebat, la salle d'exposition de Guyancourt, les Ecritures contemporaines... Grâce au soutien de la Fondation Carasso et au	

Les offres collectives pass Culture ...

... sont l'**opportunité** de créer de nouveaux projets, notamment pour des élèves sans projet.

... vont **enrichir** des projets déjà existants :

- en associant un partenaire culturel
- en associant des groupes-classes supplémentaires
- en proposant une action **complémentaire** de celle déjà financée dans le projet (pratique artistique, rencontre, médiation, etc.).

Qui fait quoi



Le professeur référent culture

Ce qu'il fait

- Il suit la formation proposée par la DAAC
- Il aide les collègues à saisir les actions, événements, projets et enseignements artistiques dans ADAGE
- Il accompagne le chef d'établissement
- Il peut organiser des temps de travail avec ses collègues selon les habitudes de l'EPL

Ce qu'il ne fait pas

- La communication à destination des équipes pédagogiques est assurée par le CE
- Il ne remplit pas ADAGE à la place de ses collègues
- Il ne valide pas les offres pass Culture de ses collègues et il n'arbitre pas entre plusieurs projets déposés.

La reconnaissance de la mission du référent culture se traduit par le versement d'une rémunération supplémentaire sous forme indemnitaire (IMP) au taux annuel de 625 €, le taux de 1 250 € peut être versé si la charge effective de travail le justifie (circulaire n° 2015-058 du 29-4-2015)."

Le chef d'établissement

Il se forme grâce aux DAAC, facilite la formation de son référent culture, organise des temps d'information à destination des élèves et professeurs dans son établissement.

Part collective

Le chef d'établissement ou directeur d'établissement est **responsable de la répartition de l'enveloppe allouée** au titre de la part collective du « pass Culture » au sein de son établissement.

Il veille à **favoriser l'égal accès de tous** les élèves d'un même niveau scolaire aux activités artistiques et culturelles.

Il **valide les offres** culturelles proposées par les équipes pédagogiques figurant parmi les offres éligibles.

Part individuelle

Il distribue les comptes éduconnect.

Le professeur porteur de projet

- Il possède le profil de « rédacteur de projet » sur ADAGE
- Il mobilise une équipe pédagogique pour encadrer un projet

Soit il contacte une structure culturelle.
Ensemble ils rédigent une offre adaptée.
Il préserve l'offre sur ADAGE (simple option posée).

Soit il identifie une offre pass Culture sur ADAGE.

Il préserve cette offre.

Il contacte la structure culturelle pour finaliser le projet et si nécessaire adapter l'offre.

- Il associe l'offre à un projet pédagogique qu'il déclare sur ADAGE
- Il attend la validation de son chef d'établissement

Le conseiller territorial SAS pass Culture

- Il accompagne les structures culturelles dans leur inscription et utilisation de la plateforme pass Culture PRO.
- Il organise avec la DRAC des formations à destination des acteurs culturels.
- Il est en dialogue permanent avec la DRAC et la DAAC.

L'offreur culturel

- Il est invité par la SAS à s'inscrire sur la plateforme professionnelle pass Culture à partir de la liste des partenaires ADAGE
- Il est formé par les Conseillers territoriaux de la SAS et par les DRAC
- Il publie des offres en amont ou en aval de son dialogue avec des établissements scolaires